

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES ÉCOLES
Séance du 09 novembre 2018

Le Conseil des Écoles s'est réuni le 9 novembre à 18h00, à l'école élémentaire.

Etaient présents :

- 1) Mme Gayet – élue de la commune de Revel
- 2) M. Rebuffet – maire de la commune de Saint-Jean-le-Vieux
- 3) Mmes Yvon, Chaix, Valentin & M. Chanas - représentants élus des parents d'élèves d'élémentaire
- 4) Mes Salvador, Bouchet - représentants élus des parents d'élèves de maternelle
- 5) Mmes Laverdure, Guillemain, Neyreneuf et M. Martin-Vignerte, enseignants en élémentaire ;
- 6) Mme Vives - M. Mazet - enseignants en maternelle.
- 7) Mmes Robert et Urschfield, ATSEM

Absents excusés : M Laye, DDEN ; Mme Emain, enseignante élémentaire

Secrétaire de séance : M. Martin-Vignerte

Ordre du jour :

1. Présentation de l'équipe enseignante et des parents élus
2. Dates des prochains conseils
3. Bilan de rentrée : effectifs, organisation pédagogique
4. Règlement intérieur
5. Projet d'école : les actions 2018-2019
6. APC
7. Sécurité – PPMS
8. Questions diverses

Mme Guillemain et M. Mazet, directeurs respectivement de l'école élémentaire et de l'école maternelle, animent la réunion.

Point 1

Présentation de l'équipe enseignante et des parents nouvellement élus.

Décharge de direction pour Mme Guillemain : le lundi.

Mme Valentin représente les parents de CM2 et Mme Yvon, ceux de CE2/CM1, car aucun parent candidat dans ces deux classes.

Point 2 : dates des prochains conseils, à confirmer

- *Mardi 5 mars de 18 à 20 heures*
- *Lundi 3 juin de 18 à 20 heures*

Point 3

Maternelle

Effectifs : 53 élèves dont 22 PS, 14 MS, 17 GS répartis en 2 classes :

- PS/MS à 26 élèves (12 PS + 14 MS)
- MS/GS à 26 élèves (8 MS + 18 GS)

Rappel des critères retenus pour la répartition des enfants de moyenne section entre les deux classes depuis la fermeture de la troisième classe : le comportement en groupe, séparation des fratries, l'âge.

Elémentaire

Effectifs : 94 élèves dont 16 CP, 21 CE1, 14 CE2, 17 CM1 et 26 CM2 répartis dans 4 classes :

- CP/CE1 à 21 élèves (16 CP + 5 CE1)
- CE1/CE2 à 24 élèves (16 CE1 + 8 CE2)

- CE2/CM1 à 23 élèves (6 CE2 + 17 CM1)
- CM2 à 26 élèves

Choix de l'équipe enseignante de privilégier un petit effectif au CP/CE1 pour favoriser l'apprentissage de la lecture. Les élèves sont répartis dans les autres niveaux en fonction :

- de leur date de naissance
- des fratries
- du comportement
- de leur autonomie dans les tâches scolaires et des acquis

A noter que les méthodes et les outils sont harmonisées sur l'école pour assurer la continuité des apprentissages quelle que soit la classe de l'élève.

Deux AVS mutualisées permettent de couvrir les besoins de trois élèves en élémentaire.

Point 4

Examen des règlements intérieurs des écoles.

- **Changement d'horaires des écoles**
semaine à 4 jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

horaires des cours : 8h25 à 11h45 et 13h45 à 16h25

10 minutes d'accueil le matin et l'après-midi : le portail ouvre à 8h15 et 13h35

- **Conflits à l'école :**
Les enseignants se chargent de régler les conflits qui se produisent au sein de l'école, et en parlent aux parents si besoin. Les parents n'ont pas à prendre à partie des élèves à la sortie de l'école pour régler eux mêmes les incidents qui ont lieu à l'école.
- **Absences :** à signaler par téléphone + mot écrit (cahier de liaison, feuillet absence à compléter)
- **Vêtements perdus :** les parents peuvent monter pour aider leur enfant à chercher un vêtement égaré. Même les enfants de 10 ans ne retrouvent pas toujours leurs affaires : importance de noter les noms. Chaque année, il reste beaucoup de vêtements non récupérés.
- Les chaussures d'été type tongs et sandalettes sont vivement déconseillées. Chaque année, les enseignants soignent des ongles « retournés » ou des chevilles douloureuses (pied tordu).

Rappel : les règlements intérieurs sont calqués sur les modèles académiques, la plupart des informations figurent dans les lettres de rentrée remises aux familles.

Approbation à l'unanimité des règlements intérieurs.

Le document sera transmis aux familles, pour lecture et signatures : version papier à l'école maternelle et aux familles de l'élémentaire qui en font la demande ; version numérique : il est mis en ligne sur le site internet de la mairie, à la rubrique « Ecole ».

<http://www.revel-belledonne.com/>

Point 5

Maternelle :

*Rappel des différents axes prioritaires retenus dans notre dernier projet d'école.

* **Projet :** Depuis l'année dernière, l'équipe enseignante a engagé un travail avec une intervenante en musique (Monica Honle) afin de concevoir un projet concernant la sonorisation d'un album « Le loup qui voulait faire le tour du monde ». L'école maternelle avait déjà travaillé avec cette intervenante en 2014 sur un autre projet musical.

Seulement, tous les intervenants qui interviennent dans les écoles doivent posséder un agrément de l'éducation nationale. Celui de Mme Honle n'était plus valide. Après l'avoir aidée à monter le dossier en juin afin de l'obtenir à nouveau, en octobre, nous avons appris sa validation. Nous sommes donc passés à la dernière étape.

Nous avons rencontré des membres du bureau de l'APE afin d'échanger autour des manifestations prévues pour cette année scolaire ainsi que sur une demande d'aide financière pour compléter ce qui est déjà versé par les deux mairies. L'APE nous suivait pour le financement de ce projet musical.

Un « projet d'intervention » a donc été envoyé à l'inspection au retour des vacances de la Toussaint pour validation. En retour, il nous a été indiqué que cette validation ne pouvait se faire en l'état car le nombre de

séances est trop élevé / aux intervenants extérieurs en maternelle. A titre exceptionnel 6 séances de 40 min pourraient être autorisées.

Suite à ces dernières remarques et en reprenant le projet tel qu'il avait été pensé, nous avons pris la décision de l'abandonner car le nombre de séances prévues avec l'intervenante est incompressible. Nous réfléchissons donc maintenant à d'autres possibilités.

Elémentaire :

Les projets s'inscrivent dans le projet d'école en cours, dont Mme Guillemain rappelle les axes prioritaires.

Amélioration des résultats au regard des compétences du socle commun

- s'exprimer à l'oral devant un groupe
- produire des écrits variés, en s'appuyant sur des outils communs aux deux cycles

Parcours éducatifs :

- parcours artistique et culturel (découvertes d'œuvres d'art, visites de musées, sorties à des spectacles, rencontres avec des artistes...)
- parcours citoyen (éducation civique et morale entre autres)
- parcours éducatif de santé (par exemple, sciences : alimentation, sport : gestion de l'effort, sécurité routière, piscine : attestation de savoir nager)

Réponse aux exigences d'une école inclusive :

prise en compte et intégration des élèves à besoins particuliers dans les classes (développer la discussion, l'empathie, la compréhension... et faire en sorte qu'il y ait un apport mutuel entre les élèves qui ont des besoins particuliers et les autres)

Vie scolaire :

communication / relations avec les familles, partenariat avec la mairie, avec les associations...

Projet intégrant toute les classes : inauguration de l'école, le samedi 15 juin 2019. Spectacle préparé avec la compagnie « Ces temps-ci » : musique, rythme, danse, percussions, avec des bonbonnes à eau et des bouteilles en plastique.

10 rencontres prévues par classe sur l'année / spectacle = un temps par classe + final collectif

Projet entièrement financé par la Mairie (les enseignants remercient les élus pour la prise en charge financière du projet).

Classe de CM2 :

-  Projet de classe découverte dans le Vercors, sur le thème de la Résistance / 3 nuits et 4 jours – cout : environ 180 € par élève. Financement : parents, Mairie, APE, actions des élèves.
-  Journal des élèves, concours de maths, sorties cinéma, musée
-  Correspondance avec le collège, thème Harry Potter
-  escrime en période 3

Classe de CE2/CM1 :

-  escrime en période 3
-  projet foot avec la classe de CM2 (formation en octobre des enseignants)

Les projets proposés par les enseignants des deux classes de cycle 2 n'ont été validés par l'inspection (philo en CP/CE1, avec intervention et découverte slackline en CE1/CE2) ; les enseignants sont en cours de réflexion pour réajuster leur projet en fonction du projet d'école et des contraintes réglementaires d'organisation des enseignements.

Projet numérique :

La mairie a candidaté pour recevoir une subvention permettant l'achat de matériel numérique mobile pour l'école élémentaire. Demande réalisé conjointement avec la directrice pour équiper les deux classes restantes de l'école (pour information, coût estimé des 2 classes de cycle 2 : 13 000 €).

A noter que les enseignants de cycle 3 disposent cette année d'un vidéoprojecteur interactif avec ordinateur maître et 5 PC portables élèves neufs par classe (Chartreuse et Vercors). Ils sont particulièrement satisfaits

et contenus de ce matériel qui facilite grandement la mise en œuvre de certaines séquences d'apprentissage et permet une réactivité importante aux questions des élèves. Mme Guillemain remercie la Mairie de ces installations.

Point 6

Organisation des APC différente avec le changement de rythme : désormais les élèves sont pris en charge pendant la pause méridienne, de 13h05 à 13h35.

Maternelle :

Dans un premier temps, les Activités pédagogiques complémentaires ont concerné uniquement les GS. Afin de travailler le langage autrement et profiter des ressources locales à proximité de l'école, par petit groupe, travail sur les arbres et fabrication d'un herbier.

A partir de la prochaine période, les APC ne concerneront que les enfants ayant des besoins dans les activités de maîtrise de la langue.

Elémentaire :

Les apprentissages concernant la lecture, et les activités liées.

Les enseignants proposent aux élèves et à leur famille une prise en charge ponctuelle (par période) selon des objectifs ciblés. Les parents sont en droit de refuser ce temps de travail supplémentaire.

Les élèves de CE1, CE2, CM1 ou CM2, qui mangent à la cantine doivent changer de service.

Point 7

Deux PPMS (document consultable à l'école et en Mairie) ont été réactualisés : l'un pour les risques majeurs, l'autre pour Intrusion Attentat.

Une information a été communiquée aux parents en début d'année, jointe à la lettre de rentrée.

Un exercice de simulation d'incendie et un autre de simulation d'intrusion extérieure ont eu lieu en première période. Tout s'est bien déroulé dans les deux écoles.

Un exercice demandé par le préfet concernant un risque industriel aura lieu le 12 novembre, avec confinement dans les classes. L'exercice sera expliqué aux enfants des deux écoles. La population a été avertie par courrier (réception de documents et de conduites à tenir).

Point 8

* Aucune question pour la maternelle

Elémentaire :

* Les parents de CP ont trouvé la liste de fournitures de rentrée très importante et onéreuse et s'interroge sur la subvention mairie.

La directrice explique que la subvention mairie est tout à fait satisfaisante et suffisante (47 € par élève) et permet d'acheter le matériel nécessaire. Les élèves aiment avoir leur classeur, crayons, stylos et ardoise et cela permet aux enseignants d'utiliser l'argent correspondant pour d'autres fournitures de classe.

Il est rappelé que l'achat de ces fournitures reste une proposition, et il n'y a pas d'obligation d'achat. Les élèves qui n'ont pas de matériel personnel ont des fournitures données par l'école. Ceci est dit aux parents lors des RV d'admission au CP.

A noter que les achats en CP paraissent parfois élevés, car les trousse, classeur, et crayons peuvent être réutilisés les années suivantes.

Mme Guillemain ajoute que le respect du matériel scolaire par certains élèves est très insuffisant et qu'il s'agirait de faire un travail conjoint parents-enseignants sur le soin porté aux outils même s'ils ne sont pas personnels.

Enfin, les textes actuels encouragent les établissements à travailler en collaboration avec les parents élus sur ce point, pour élaborer une liste « adaptée ». Mme Guillemain propose donc de rediscuter de cela lors d'une réunion enseignants- parents élus, pour établir la liste, voire des modalités d'achats groupés éventuels (ce qui se fait au collège par exemple).

* Evaluations Rentrée CP/CE1 : les médias annoncent des retours individuels aux familles. Les enseignantes concernées étant absentes, il sera convenu avec elles prochainement des retours mis en place

à Revel.

* Don de l'ARSR aux écoles : pas encore utilisé à ce jour. L'idée pour l'élémentaire est d'utiliser cet argent pour des investissements ou des dépenses qui concerneront plusieurs années de scolarité.

* Rentrée des CP : les parents ne savaient pas trop cette année quoi faire : rester dans la cour, accompagner leur enfant dans la classe. Mme Guillemin annonce qu'il sera possible de discuter cela avec l'enseignante de CP et les parents afin de voir ce qu'il est possible de faire en fonction des demandes de chacun (en même temps que les fournitures ?)

S. GUILLEMIN & S. MAZET